



**Avis « Renforcer et mobiliser les acteurs  
de la promotion de la santé et de la prévention »  
29 Septembre 2018**

**[présentation par M. RUSCH, Président de la Commission spécialisée « droits des usagers », en assemblée plénière le 31.01.19]**

# Avis Promotion de la santé – Prévention (PS-P)

## Structuration en 3 grands axes

Créer les conditions  
nécessaires au  
développement effectif de  
la PS-P

Renforcer  
les acteurs de la PS-P :  
*Diagnostic, référentiels de  
compétences et de métiers,  
formation*

Optimiser la mobilisation  
des acteurs dans la PS-P :

*Territorialisation des  
programmes et  
responsabilisation  
populationnelle des acteurs*

# Recommandations

## ➤ **CRÉER LES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT EFFECTIF DE LA PS-P**

- **Faire enfin, de manière opérationnelle, le choix de la PS-P**
- **Assurer la cohérence entre le financement et la priorité attribuée à la PS-P**
- **Mettre en place, à tous les niveaux territoriaux, une coordination intersectorielle**
- **FAIRE AVEC les populations concernées et dans le respect des droits des usagers, tant au niveau national que local.**

# Recommandations

## ➤ **RENFORCER LES ACTEURS DE LA PS-P**

- **Construire un cadre éthique et déontologique commun à tous pour intervenir auprès des personnes et des populations**
- **Réaliser une expertise des métiers et compétences en PS-P**
  - *en incluant les acteurs de l'empouvoirement,*
  - *en identifiant les métiers à fort enjeu*
- **Définir un référentiel de compétences partagé**
- **Développer une politique de formation appropriée**



# Recommandations

- **OPTIMISER LA MOBILISATION DES ACTEURS DE LA PS-P**
  - : TERRITORIALISATION DES PROGRAMMES ET RESPONSABILISATION POPULATIONNELLE DES ACTEURS**
    - **Faire émerger des politiques territoriales de PS-P**
    - **Développer la culture de l'exploitation des retours d'expérience**
    - **Définir des modalités de financement en accord avec la priorité donnée à la PS-P**